

Jeu 3 de questions posées

Accord-cadre relatif à la tierce maintenance applicative
du système d'information du Casier Judiciaire et des ser-
vices associés

« 2026_TMA_CASIER »



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Veillez trouver ci-dessous les questions posées par un des candidats et les réponses apportées par le Ministère de la Justice.

- En bleu : les questions du candidat
- En rouge : Les réponses du ministère de la Justice.

Question n°10 : Bonjour, sur le PP 109 il est demandé un devis simulé pour l'étude de cas, y a-t-il un format spécifique demandé ? Le nombre de pages de ce devis est-il bien exclu du maximum de 135 pages? Cdlr,

Réponse : Aucun format spécifique n'est demandé pour le devis simulé demandé pour l'étude de cas. Le nombre de pages de ce devis est exclu du maximum de 135 pages, comme les autres annexes obligatoires mentionnées au CRT.

Question n°12 : Dans le CCTP Chap 5.1.1 Il est fait mention du document [DI18] : « Prise en main spécifique ASTREA »? Pouvez-vous nous transmettre ce document ? Le document DI18 actuel fait référence à GR.

Réponse : Ce document n'existe pas. Il faut lire le CCTP en supprimant le texte suivant : « et décrit dans le document d'information [DI18] : Prise en main spécifique ASTREA. »